

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - GALZY I. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : BOUDET A.

Procuration : GROUSSET E. à FOREZ D. / SOULIE Ch. à BOUTES F.

Secrétaire de séance : LABROUSSE M.

19/2022 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - PRINCIPAL

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session sous la présidence de BOUTES Francis - Maire

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	28 609.96 €
B- Résultat antérieurs reporté Ligne 002 du CA précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	438 797.36 €
C - résultat à affecter = A + B (si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	467 407.32 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 227 674.61 €
Besoin de financement F = (d + e)	
Affectation = C	467 407.32 €
Affectation en réserve 1068	
Report en exploitation R002	467 407.32 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES F.

